



TG/191/1(proj.)
ORIGINAL: anglais
DATE: 24-01-2001

INTERNATIONAL UNION
FOR THE PROTECTION
OF NEW VARIETIES OF
PLANTS

UNION INTERNATIONALE
POUR LA PROTECTION
DES OBTENTIONS
VÉGÉTALES

INTERNATIONALER
VERBAND ZUM SCHUTZ
VON PFLANZEN-
ZÜCHTUNGEN

UNIÓN INTERNACIONAL
PARA LA PROTECCIÓN
DE LAS OBTENCIONES
VEGETALES

PROJET

PRINCIPES DIRECTEURS

POUR LA CONDUITE DE L'EXAMEN DE LA DISTINCTION,
DE L'HOMOGENÉITÉ ET DE LA STABILITÉ

RAIFORT SAUVAGE

(Armoracia rusticana
Gaertn. Mey. et Scherb.)

Ces principes directeurs doivent être interprétés en relation avec le document TG/1/2, qui contient des explications sur les principes généraux qui sont à la base de leur rédaction.

<u>SOMMAIRE</u>	<u>PAGE</u>
I. Objet de ces principes directeurs	3
II. Matériel requis	3
III. Conduite de l'examen	3
IV. Méthodes et observations	4
V. Groupement des variétés	4
VI. Caractères et symboles	4
VII. Tableau des caractères	5
VIII. Explications du tableau des caractères	12
IX. Littérature	15
X. Questionnaire technique	16

I. Objet de ces principes directeurs

Ces principes directeurs d'examen s'appliquent à toutes les variétés d'*Armoracia rusticana* Gaertn. Mey. et Scherb.

II. Matériel requis

1. Les autorités compétentes décident de la quantité matériel végétale nécessaire pour l'examen de la variété, de leur qualité ainsi que des dates et lieux d'envoi. Il appartient au demandeur qui soumet du matériel provenant d'un pays autre que celui où l'examen doit avoir lieu de s'assurer que toutes les formalités douanières ont été dûment accomplies. La quantité minimale de matériel végétal que le demandeur doit fournir en un ou plusieurs échantillons sera de :

80 rhizomes pour un cycle de végétation.

Le matériel végétal (rhizomes) fourni doit avoir 200 mm de long et 8-10 mm de diamètre, être manifestement sain, vigoureux et indemne de tous parasites ou maladies importants. Il doit notamment être dépourvu de maladies virales et de nématodes reconnaissables visuellement.

2. Le matériel végétal ne doit pas avoir subi de traitement sauf autorisation ou demande expresse des autorités compétentes. S'il a été traité, le traitement appliqué doit être indiqué en détail.

III. Conduite de l'examen

1. La durée minimale d'examen est en règle générale de deux cycles distincts de végétation.

2. En règle générale, les essais doivent être conduits en un seul lieu. Si ce lieu ne permet pas de faire apparaître certains caractères importants de la variété, celle-ci peut aussi être étudiée dans un autre lieu.

3. Les essais doivent être conduits dans des conditions normales de culture. La taille des parcelles doit être telle que l'on puisse prélever des plantes ou parties de plantes pour effectuer des mesures et des dénombrements sans nuire aux observations ultérieures qui doivent se poursuivre jusqu'à la fin de la période de végétation. Chaque essai doit porter sur 60 plantes isolées qui doivent être réparties en deux ou plusieurs répétitions. On ne peut utiliser des parcelles séparées, destinées l'une aux observations et l'autre aux mesures, que si elles sont soumises à des conditions de milieu similaires.

4. Des essais additionnels peuvent être établis pour certaines déterminations.

IV. Méthodes et observations

1. Sauf indication contraire, toutes les observations comportant des mensurations, des pesées ou des dénombrements doivent porter sur 20 plantes ou 20 parties de plantes à raison d'une pour chacune des 20 plantes.
2. Pour l'évaluation de l'homogénéité, il faut appliquer une norme de population de 1% avec une probabilité d'acceptation d'au moins 95%. Pour un échantillon de 60 plantes, le nombre maximal de plantes aberrantes toléré sera de 2.
3. Sauf indication contraire, toutes les observations relatives au limbe doivent être effectuées sur la quatrième feuille complètement développée. Toutes les observations relatives à la feuille incisée doivent être effectuées sur la première feuille incisée. Toutes les observations relatives au rhizome doivent être effectuées sur le rhizome complètement développé. Le nombre de rameaux doit être observé sur des rhizomes complètement développés après forçage dans le sable humide.

V. Groupement des variétés

1. La collection des variétés à cultiver doit être divisée en groupes pour faciliter la détermination de la distinction. Les caractères à utiliser pour définir les groupes sont ceux dont on sait par expérience qu'ils ne varient pas, ou qu'ils varient peu, à l'intérieur d'une variété. Les différents niveaux d'expression doivent être assez uniformément répartis dans la collection.
2. Il est recommandé aux autorités compétentes d'utiliser les caractères ci-après pour le groupement des variétés :
 - a) Limbe : forme (caractère 1)
 - b) Pétiole : pigmentation anthocyanique à la base (caractère 15)
 - c) Rhizome : forme en section longitudinale (caractère 18).

VI. Caractères et symboles

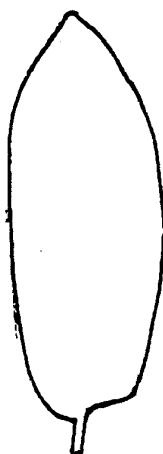
1. Pour évaluer les possibilités d'une distinction, l'homogénéité et la stabilité, on doit utiliser les caractères indiqués dans le tableau des caractères avec leurs différents niveaux d'expression.
2. En regard des différents niveaux d'expression des caractères figurent des notes (chiffres) destinées au traitement électronique des données.
3. Légende :
 - (*) Caractères qui doivent être utilisés pour toutes les variétés, à chaque cycle de végétation au cours duquel les essais sont réalisés, et qui doivent toujours figurer dans la description de la variété, sauf si le niveau d'expression d'un caractère précédent ou les conditions de milieu régionales le rendent impossible.
 - (+) Voir l'explication du tableau des caractères au chapitre VIII.

VIII. Explications du tableau des caractères

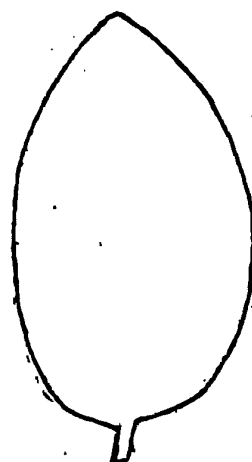
Add. 1 : Limbe : forme



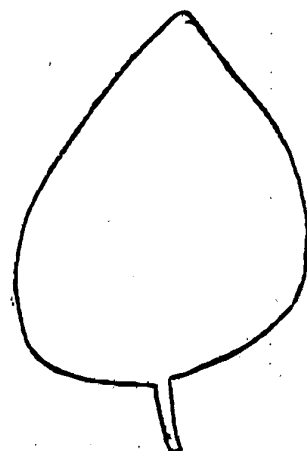
1
elliptique étroit



2
elliptique

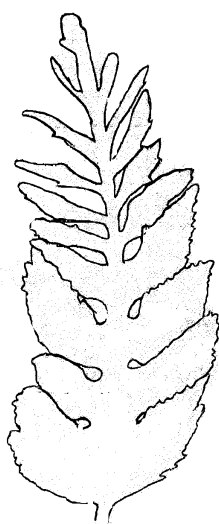


3
elliptique large

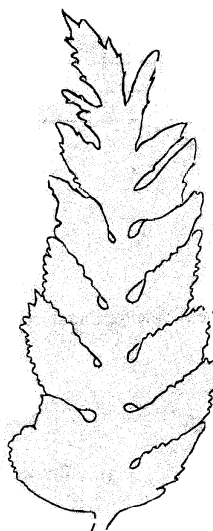


4
ovale

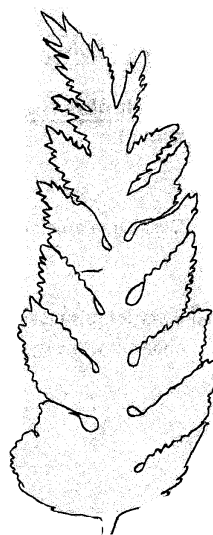
Add. 17 : Feuille incisée (secondaire) : Incisions du bord



3
faibles



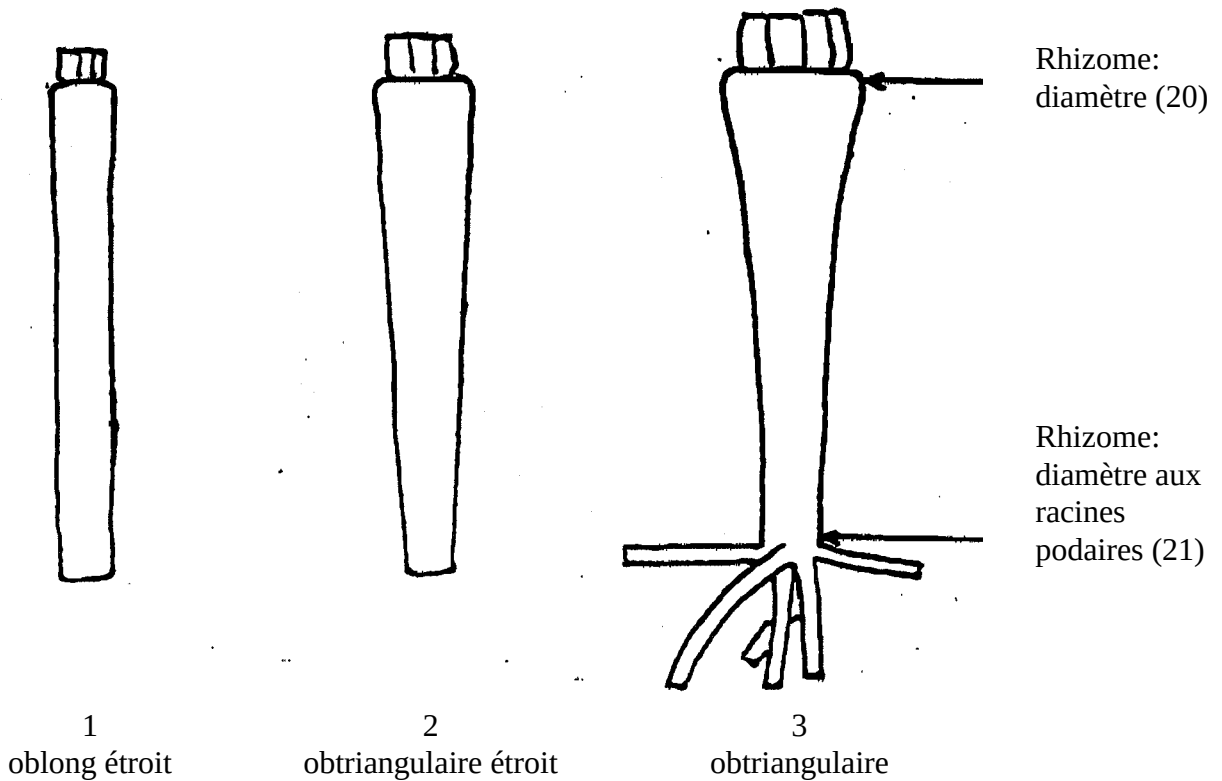
5
moyennes



7
fortes

Add. 18, 20, 21 : Rhizome : Forme en section longitudinale (18), diamètre (20) et diamètre aux racines podaires (21)

Forme en section longitudinale (18)



Add 28 : Rhizome : Nombre prédominant de rameaux à la partie supérieure

Vingt rhizomes complètement développés sont piqués dans le sable humide et maintenus pendant deux semaines entre 15 et 17 °C. On peut alors dénombrer les rameaux développés à la partie supérieure.

IX. Littérature

Becker – Dillingen J., 1956: Handbuch des gesamten Gemüsebaues, Paul Parey in Berlin und Hamburg

Géczi L., 1999: A torma Mezőgazda Kiadó

Nebel, H., 1987: Untersuchungen über Einflüsse von Herkunft, Anbau und Lagerung von Meerrettich. Dissertation TU München, Fak. f. Landw. u. Gartenbau

Rhodes, A.M., Carmer, S.G., Courter, J.W., 1969: Measurement and classification of genetic variability in horseradish. Am. Soc. Hortic. Sci.J. 94, 98-102

Wonneberger, C., 1978: Meerrettich, Anbau und Verwertung. Eigenverlag. Fürth/Osnabrück

X. Questionnaire technique

		Référence (réservé aux administrations)
QUESTIONNAIRE TECHNIQUE à remplir en relation avec une demande de certificat d'obtention végétale		
1.	Espèce	<i>A Armoracia rusticana Gaertn. Mey. et Scherb.</i> RAIFORT SAUVAGE
2.	Demandeur (nom et adresse)	
3.	Dénomination proposée ou référence de l'obteneur	

4. Renseignements sur l'origine, le maintien et la reproduction ou la multiplication de la variété

4.1 Origine et méthode de sélection

a) Clone naturel []

b) Clone de culture in vitro []

c) Clone issu de semis []

d) Découverte (indiquer où et quand) []

.....

4.2 Autres renseignements

5. Caractères de la variété à indiquer (le chiffre entre parenthèses renvoie au caractère correspondant dans les principes directeurs d'examen; prière de marquer d'une croix le niveau d'expression approprié).

	Caractères	Exemples de variétés	Note
5.1	Limbe : forme		
(1)			
	elliptique étroit	Brassói	1[]
	elliptique	Bagaméri 93/1	2[]
	elliptique large	Tel-Aviv	3[]
	ovale	Danvit	4[]
5.2	Limbe : courbure (torsion) du sommet		
(7)			
	absente ou très faible	Danvit	1[]
	faible		3[]
	moyenne	Pózna	5[]
	forte		7[]
	très forte	Bagaméri 93/1	9[]
5.3	Limbe : dentelure		
(10)			
	très faible	Grazi, Lucsonyi	1[]
	faible	Pózna	3[]
	moyenne	Bagaméri 93/1	5[]
	forte		7[]
	très forte	Eperjesi	9[]
5.4	Pétiole : pigmentation anthocyannique à la base		
(15)			
	absente		1[]
	présente	Rzezowi	9[]

Caractères	Exemples de variétés	Note
5.5 Rhizome : forme en section longitudinale (18)		
oblong étroit	Pózna	1[]
obtriangulaire étroit		2[]
obtriangulaire	Danvit	3[]
5.6 Rhizome : nombre prédominant de rameaux à la partie supérieure (28)		
un	Bayerischer, Pózna	1[]
deux	Bagaméri 93/1	2[]
trois ou plus	Brassói	3[]

6. Variétés voisines et différences par rapport à ces variétés

Dénomination de la variété voisine	Caractère par lequel la variété voisine diffère ^{o)}	Niveau d’expression pour la variété voisine	Niveau d’expression pour la variété candidate

^{o)} Au cas où les niveaux d’expression des deux variétés seraient identiques, prière d’indiquer l’amplitude de la différence.

